**Pessa’h**

***Les quatre questions du Séder***

*(Discours du Rabbi, Pessa’h 5716-1956)*

1. “ *Ma Nichtana*, en quoi cette nuit se distingue-t-elle de toutes les autres nuits ? ”

D’après la coutume de ‘Habad, l’enfant pose les quatre questions du Séder dans l’ordre suivant. Pourquoi tremper les aliments ? Pourquoi manger de la Matsa ? Pourquoi manger des herbes amères ? Pourquoi manger accoudé ?

Or, on peut s’interroger sur une telle classification, qui ne correspond ni à l’ordre d’importance de ces pratiques ni à la chronologie de ce que l’enfant voit.

Si le critère de classement retenu était l’importance des pratiques, il aurait fallu évoquer, tout d’abord, la Matsa, une obligation de la Torah, puis le Maror, les herbes amères, actuellement d’institution rabbinique, la nécessité de s’accouder, qui est une marque de liberté et enfin le fait de tremper les aliments, une simple coutume.

Selon la chronologie de ce que l’enfant observe, il eut fallu parler, en dernier lieu, du fait de tremper, car cette pratique consiste essentiellement à tremper les herbes amères dans le ‘Harrosset. Même si l’on retient le premier trempage, celui du Karpas dans l’eau salée, on devrait, néanmoins, mentionner d’abord la nécessité de s’accouder, dont l’enfant a pu être le témoin depuis le Kiddouch, c’est-à-dire avant ce premier trempage.

On pourrait expliquer le fait que la question relative au fait de s’accouder soit la dernière par la période tardive à laquelle elle fut ajoutée, lorsque l’on perdit l’habitude d’être accoudé tout au long de l’année. C’est pour cela que la Michna et la Guemara n’en font pas mention, comme l’explique le Gaon de Vilna.

Néanmoins, on peut s’interroger sur une telle interprétation. En effet, le Rambam, dans ses lois du ‘Hamets et de la Matsa, chapitre 8, paragraphe 2, mentionne à la fois la question sur le fait de s’accouder et celle qui porte sur la nécessité, au soir de Pessa’h, de consommer de la viande grillée. On peut en conclure qu’à l’époque du Temple, déjà, on posait également la question sur le fait de s’accouder.

2. Certains prétendent que les Mitsvot de la Torah doivent être respectées avec le plus grand scrupule, en témoignant de la plus grande abnégation. De même, on doit appliquer les Préceptes instaurés par les Sages avec fermeté, puisque ceux-ci sont les barrières et les précautions dont le Rambam explique longuement qu’elles sont le moyen de mettre en pratique l’Injonction “ Tu ne t’écarteras pas de ce qu’ils te diront ”. S’il s’agit de coutumes, en revanche, il n’est pas exclu de les respecter lorsqu’il n’en résulte aucune difficulté. En revanche, il n’y a pas lieu de faire don de soi-même pour les maintenir.

Ceux-là disent encore : “ Si l’on veut éduquer des enfants sur la voie de la Torah, il est très difficile de leur demander une pratique intégrale des Préceptes de la Torah. Il peut donc s’avérer préférable de mettre de côté les coutumes et de leur présenter uniquement les principes les plus importants ”.

L’ordre dans lequel les questions sont énoncées apporte la réponse à de telles objections. La première interrogation de l’enfant, ce qu’il remarque et qui l’impressionne en premier lieu, n’est pas une Mitsva de la Torah ou une Institution de nos Sages, mais précisément une coutume. Celle-ci attire son attention et le marque, de façon durable.

L’enfant peut donc étudier la Torah, prier, accomplir toutes les Mitsvot. Si lui-même et ceux qui l’entourent ont le même comportement que les non-Juifs qu’ils côtoient, s’il n’a pas une profonde conscience de son Judaïsme et de sa différence, s’il ne ressent pas profondément que “ Tu nous as choisis d’entre toutes les nations ”, il sera incapable de percevoir la sainteté des Mitsvot qu’il met en pratique et de la Torah qu’il étudie.

Or, la sainteté de la Torah et celle des Mitsvot sont les valeurs les plus fondamentales. Lorsqu’elles manquent, il n’est pas exclu qu’au final, la pratique des Mitsvot disparaisse également.

3. D’une part, les coutumes juives sont partie intégrante de la Torah, ainsi qu’il est dit : “ Les coutumes d’Israël font partie de la Torah ”, même si elles sont respectées par les femmes. Il ne faut donc pas se demander quelles pratiques sont les plus importantes. N’est-il pas dit de celui qui s’en écarte que : “ Il ne s’engage pas sur le chemin de la vie ”? Il ne faut donc faire aucun compromis.

Par ailleurs, le principe fondamental de l’éducation est le suivant. Un enfant doit avoir conscience de sa propre spécificité, savoir qu’il est juif. Or, c’est essentiellement grâce aux coutumes qu’il acquiert cette notion. En effet, il les remarque d’emblée et celles-ci lui permettent de comprendre que “ Tu nous as choisis d’entre toutes les nations ” et qu’en conséquence, “ Tu nous as rapprochés, notre Roi, de Ton service ”. C’est bien là le principe fondamental, sur lequel repose l’ensemble de la Torah.

Nos Sages constatent, à ce propos, que “ vivre la Torah est plus important que l’étudier ”.

4. Lorsque l’on donne une bonne éducation à un enfant, lorsqu’on lui enseigne que les coutumes sont partie intégrante de la Torah, qu’il faut faire don de sa propre personne pour les respecter, on peut alors constater que “ nous étions les esclaves du Pharaon, en Egypte et l’Eternel notre D.ieu nous a fait quitter ce pays, d’une main forte et d’un bras étendu ”.

Il en est de même, à l’heure actuelle, “ comme aux jours de ta sortie d’Egypte ”. Malgré l’intense obscurité de l’exil, D.ieu nous conduira “ de la pénombre vers la grande lumière ”. Alors, “ nous Le louerons par un chant nouveau ”, *Chir*, au masculin et non *Chira*, au féminin. Ce sera la délivrance véritable et complète, qui ne sera suivie d’aucun exil, par notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.

***Années physiques et morales***

*(Discours du Rabbi, second soir de Pessa’h 5718-1958)*

5. “ Rabbi Eléazar Ben Azarya dit : ‘Je suis comme âgé de soixante dix ans et je n’ai pu obtenir que la sortie d’Egypte soit également mentionnée, la nuit’. ”

Commentant l’expression “ comme âgé de soixante dix ans ”, la Guemara précise que Rabbi Eléazar Ben Azarya était, en réalité, beaucoup plus jeune. Mais, “ on lui avait implanté dix huit rangées de cheveux blancs ”, afin qu’il ait l’apparence d’un vieillard. C’est le sens de ce ‘comme’.

On peut, en conséquence, se demander ce que signifie la suite de ses propos, “ je n’ai pu obtenir que la sortie d’Egypte soit également mentionnée, la nuit ”. En effet, son étonnement est motivé non seulement par ses larges connaissances, mais aussi par son âge avancé, par le temps important qu’il a consacré à son étude. Tout cela aurait dû lui permettre d’imposer ses vues, d’obtenir que la Hala’ha soit tranchée d’après son avis. En revanche, si sa vieillesse n’était qu’apparente, comment aurait-il pu obtenir que l’on adopte son opinion ?

On sait que les images énoncées par la Torah ne sont pas de simples illustrations. Elles ont, en réalité, la même source que ce qu’elles doivent permettre de comprendre. En l’occurrence, si Rabbi Eléazar avait l’apparence physique d’un homme de soixante dix ans, il devait en avoir également la stature morale. De fait, le Sidour du Ari Zal précise qu’en lui adjoignant les années de sa vie précédente, il avait alors effectivement soixante dix ans.

C’est donc pour cela qu’il s’étonnait de ne pas avoir pu imposé ses vues. Car, sa vieillesse était également morale et il aurait donc dû obtenir que la Hala’ha retienne son avis.

Sa vieillesse spirituelle était donc liée à la Torah, de sorte que la Hala’ha pouvait se baser sur sa propre conception, car la Torah règne sur la matière du monde. En conséquence, il prit réellement l’apparence, y compris extérieure, d’un homme de soixante dix ans, jusque dans ses cheveux, partie la plus superficielle de son corps. Commentant le verset qui constate ce que “ D.ieu accomplit pour moi ”, le Yerouchalmi explique, en effet, que la situation concrète du monde se met en conformité avec la décision de la Torah.

6. Il découle de tout cela un enseignement pour le service de D.ieu de chacun.

Dans nos générations, les âmes, pour la plupart d’entre elles, ne vivent pas pour la première fois, mais se sont réincarnées. Aussi, on peut parfois être confronté à une mission que l’on ne se sent pas capable de mener à bien, en fonction des forces et des capacités dont on dispose, en sa présente vie. On doit donc savoir que l’on peut révéler en soi les forces positives d’une vie précédente. On se trouve ainsi propulsé, dans son service de D.ieu au quotidien, non seulement dans les forces profondes de sa personnalité, l’intellect et les sentiments, mais aussi dans ses manifestations extérieures, comparables aux cheveux, que sont les pensée, les paroles et les actions.

7. Certes, on peut encore s’interroger. Si l’on adjoint aux accomplissements de l’homme également ceux d’une vie précédente, pourquoi, parmi ceux-ci, ne retrouverait-on pas également le mal qu’il a fait ? En effet, qui sait ce que fut cette vie précédente ? Dès lors, où trouver les forces de lutter contre le mal et de mener à bien sa mission ?

La réponse à cette question est la suivante.

Le bien a une existence éternelle. Lorsqu’un Juif accomplit une Mitsva, celle-ci lui est définitivement acquise. Le Tanya dit, en effet, que : “ l’unification ainsi réalisée est, là-haut, éternelle et immuable ”. Le mal, à l’opposé, n’a pas d’existence véritable. Il n’est qu’un voile et celui qui a déjà subi une punition, physique ou morale, permettant de l’expier ou bien celui qui est parvenu à la Techouva l’a, à n’en pas douter, fait totalement disparaître. Combien plus est-ce le cas lorsque la Techouva est inspirée par l’amour de D.ieu. En effet, celle-ci transforme les fautes intentionnellement commises en bienfaits.

8. Ce qui vient d’être dit permet de répondre à ceux qui posent la question suivante. Les précédentes générations n’ont pas mérité la révélation du Machia’h. Par quelle mérite la nôtre pourrait-elle l’obtenir ?

Voici la réponse à cette question. La présente génération porte en elle tout le bien des précédentes. C’est la raison pour laquelle nous mériterons effectivement la venue du Machia’h, très bientôt et de nos jours.

***La place de l’impie***

*(Discours du Rabbi, Pessa’h 5712-5717, 1952-1957)*

9. “ La Torah parle de quatre enfants, un sage et un impie et un simple et un qui ne sait pas poser de questions ”.

Plusieurs questions peuvent être posées sur ce passage de la Haggada.

A) Pourquoi énoncer les quatre fils dans cet ordre, en plaçant l’impie près du Sage ? Pourquoi ne pas adopter l’ordre des versets de la Torah, impie, simple, ne sachant pas poser de question, sage, ou bien les énoncer en fonction de leurs qualités, sage, simple, ne sachant pas poser de questions, impie ?

Tel est également leur classement en fonction des mondes supérieurs, tel que le définissent les écrits du Ari Zal, selon lesquels les quatre fils correspondent aux quatre mondes, le sage à Atsilout, monde de la Sagesse, l’impie à Assya, où l’emprise du mal est forte, le simple à Brya et celui qui ne sait pas poser de questions à Yetsira.

On pourrait expliquer simplement qu’ils sont énoncés par ordre d’intelligence. Il est également envisageable que l’on cite d’abord les deux extrêmes, puis les deux situations intermédiaires.

Néanmoins, tout ce qui procède de la Torah est particulièrement exact. En plaçant l’impie près du sage, on établit clairement une relation entre eux. Bien plus, la Haggada dit : “ un sage et un impie ”, avec un “ et ” de coordination. Or, le sage est bien la situation la plus élevée et l’impie, la plus basse. Comment placer l’un à côté de l’autre et de quelle manière les unir ?

B) On fait à l’impie la réponse suivante : “ C’est en commémoration de ce que D.ieu a accompli pour moi, lorsque j’ai quitté l’Egypte. Pour moi, mais non pour lui. S’il était là-bas, il n’aurait pas été libéré ”.

Une telle réponse peut surprendre. Si l’impie n’est pas concerné par la sortie d’Egypte, comment a-t-il sa place dans la Haggada ? Pourquoi parler de lui pendant le Séder ? Et, pourquoi demander de s’adresser à lui, puisqu’il est précisé : “ dis-lui... ” ?

C) Les écrits du Ari Zal précisent que les quatre coupes du Séder correspondent aux quatre enfants, le premier au sage et le second, sur lequel la Haggada est récitée, à l’impie. Or, il est dit que “ s’il était là-bas, il n’aurait pas été libéré ”. Dès lors, comment peut-on lire la Haggada devant le verre qui lui correspond ?

D) Après avoir établi la nécessité de s’adresser aux quatre fils et avoir précisé le moment de le faire, “ je pourrais penser que cela est possible dès Roch ‘Hodech ”, la Haggada commence le récit de la sortie d’Egypte, “ nos ancêtres étaient auparavant idolâtres ”. La Guemara précise, en effet, que l’on introduit son propos par une marque d’opprobre.

On peut ici s’interroger. Les Juifs prennent part au Séder, à Pessa’h. Ils font le récit de l’esclavage et de la sortie d’Egypte. Pour quelle raison doivent-ils également faire référence à ce qui précéda le début de cet exil et l’époque de notre père Avraham?

10. La Guemara souligne que “ celui qui commet une faute n’en reste pas moins un Israël ”. La pointe de Judaïsme que chacun porte en son cœur, reste intègre, quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve. Commentant l’expression “ un sage et un impie ”, mon beau-père, le Rabbi, souligne que chacun, y compris l’impie, porte en lui le “ un ”, la marque du D.ieu unique. Néanmoins, celle-ci est occultée chez l’impie et l’on doit donc la mettre en évidence.

Le “ un ” que chacun possède émane de *Ho’hma*, la force de découverte intellectuelle de son âme. C’est précisément pour cela que l’on place l’impie près du sage. On souligne ainsi qu’il possède également ce “ un ”. Car, cette force de découverte intellectuelle est intacte, chez lui également.

11. L’obligation de se consacrer à l’impie et d’assurer son élévation n’est pas moins importante que celle que l’on assume envers le simple, celui qui ne sait pas poser de questions, ou même le sage. La Torah parle bien de quatre fils et elle adresse l’une de ses paroles à chacun d’eux, en particulier. Tous ont donc la même valeur, car une seule parole de la Torah conditionne toute son intégrité.

S’il manque une seule lettre, quelle qu’elle soit, à un Séfer Torah, la sainteté de toutes les autres lettres est remise en cause, que celle-ci concerne l’enfant sage, le père à qui il est dit : “ et, tu raconteras à ton fils ”, notre Père Qui se trouve dans les cieux et répond à toutes les questions et les écartent, ou bien l’enfant impie. Chaque parole porte en elle la perfection de la sainteté qui caractérise l’ensemble de la Torah.

12. C’est ainsi que l’on peut comprendre l’affirmation de nos Sages, selon laquelle “ celui qui commet une faute n’en reste pas moins un Israël ”.

Les propos de nos Sages sont précis. Pourquoi employer ici le terme Israël, qui décrit un Juif dans toute sa perfection ? Pourquoi ne pas dire simplement *Yehoudi*, un Juif ?

Le mot Israël est constitué par les initiales de la phrase signifiant : “ La Torah possède six cent mille lettres ”. Ainsi, tout comme la validité du Séfer Torah, dans son ensemble, est conditionnée par celle de chacune des lettres qui le composent, la présence de chaque Juif est fondamentale, au sein du peuple d’Israël. Il est dit que “ vous êtes des fils pour l’Eternel votre D.ieu ” et D.ieu Lui-même est appelé “ notre Père Qui se trouve dans les cieux ”. Le rôle de chaque Juif, en ce sens, est déterminant.

Il est donc absolument nécessaire que l’impie assiste au Séder et c’est ainsi que l’on obtiendra le résultat escompté.

13. Il est également une autre raison pour laquelle l’impie doit prendre place près du sage.

Qui d’autre que le sage est capable de mettre en évidence le “ un ” que l’impie porte en lui ? Il est clair que le simple et celui qui ne sait pas poser de question ne sont pas en mesure de lui apporter l’élévation. Le sage, en revanche, possède la situation la plus haute. C’est donc lui qui peut révéler le “ un ” de l’impie. Ainsi, il est dit que “ plus l’on est haut, plus l’on a la capacité de descendre bas ”.

C’est donc pour cela que l’on place l’impie à côté du sage, seul capable de le conduire vers la plénitude.

14. Tels sont donc “ les quatre enfants ” dont “ la Torah parle ”. Torah est de la même étymologie que *Horaa*, enseignement. Elle est un guide, précisant comment servir D.ieu et se conformer, en tout point, à Sa Volonté. La classification qu’elle impose est donc le suivant : “ un sage et un impie ”.

Dans l’ordre des mondes, l’impie est le dernier, puisque, comme nous l’avons vu, Assya est le monde le plus bas. Néanmoins, la Torah ne laisse pas la création dans la situation où elle se trouve. Elle réalise l’élévation de tout ce qui la constitue.

C’est pour cette raison que la Torah place l’impie près du sage, capable de lui apporter l’élévation.

15. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre ce que mon beau-père, le Rabbi, attendait de ses disciples les plus proches, qui étaient, vraisemblablement ceux qui possédaient les plus profondes connaissances de la Torah, priaient avec la plus grande ferveur et accomplissaient les Mitsvot, les bonnes actions, de la meilleure façon possible.

C’est à eux, précisément, qu’il demandait de se consacrer aux personnes les plus simples, de leur enseigner les idées les plus élémentaires, l’alphabet, au sens littéral ou bien l’alphabet de la Techouva et de l’accomplissement des Mitsvot.

Pourquoi cette mission incombait-elle aux disciples les plus proches ? Ne pouvait-on la confier à d’autres, dont les connaissances, certes moindres, auraient été amplement suffisantes pour cela ? Pendant ce temps, les disciples les plus proches auraient pu parfaire leurs connaissances de la Torah, prier avec encore plus de ferveur, accomplir les Mitsvot d’une manière encore plus parfaite.

La réponse à ces questions est la suivante. L’élévation de l’impie, de l’homme le plus bas, revient précisément au sage, à celui qui est le plus élevé.

16. Plus précisément, on peut découvrir ici deux enseignements :

A) Il faut conseiller à l’impie de ne pas se décourager, de conserver l’espoir, car D.ieu lui enverra un sage, capable de le guider, de l’aider à améliorer son comportement.

On ne doit attendre de l’impie qu’un désir de s’attacher au sage, de l’apprécier, de savoir qu’il est relié à lui par une conjonction de coordination, dans la Haggada.

B) Il faut écarter la question suivante, qui pourrait être posée par le Sage : “ Qu’ai-je à faire de cet impie ? Que sa méchanceté cause sa perte ! ”. En effet, “ tous les Juifs assument une responsabilité collective ” et “ tous les Juifs sont agréables l’un à l’autre ”. Il a donc l’obligation de le faire revenir à de meilleurs sentiments.

Il est, néanmoins, une condition pour y parvenir, à laquelle fait allusion cette conjonction de coordination. Le sage doit obtenir que l’impie s’attache à lui, se place sous son ascendant et ne pas être influencé par lui, ce qu’à D.ieu ne plaise.

17. On peut déduire un autre enseignement de ce qui vient d’être dit. Le sage doit toujours garder présent à l’esprit que l’impie est son voisin, que “ la faute guette à la porte ”. Plus l’on s’approche de l’intégrité et plus l’on a un mauvais penchant qui redouble de forces. Il est dit que “ l’impie guette le juste et souhaite intenter à sa vie ”. Il en est de même pour l’impie que l’on porte en soi, le mauvais penchant.

C’est pour cela que le sage doit être encore plus scrupuleux, implorer la miséricorde et l’aide de D.ieu. C’est uniquement à cette condition qu’il peut résister à l’impie se trouvant en lui. Selon le dicton de mon beau-père, le Rabbi : “ le sage doit être bien protégé de son voisin ”, l’impie.

Les deux enseignements s’adressant au sage sont liés. En se consacrant à l’impie qui se trouve à l’extérieur de sa personne, en lui apportant l’élévation, celui-ci reçoit la force de tenir tête à l’impie qu’il porte en lui.

18. Le sage se préoccupe donc de l’impie, du simple et de celui qui ne sait pas poser de questions. Il leur apporte l’élévation, car tous sont liés par une conjonction de coordination, dans la Haggada. Cette conjonction est, en Hébreu, un *Vav*, “ lettre de vérité ”, révélant la Torah de vérité. Ainsi, D.ieu accède à notre requête : “ Bénis-nous, notre Père, tous comme un ”. Quand obtenons-nous que se réalise “ Bénis-nous, notre Père ” ? Lorsque nous sommes “ tous comme un ”.

Le verset , décrivant la situation, lorsque D.ieu donna la Torah, dit que “ Israël campa, là-bas ”, au singulier. Et, le don de la Torah était la finalité de la sortie d’Egypte, ainsi qu’il est dit : “ Lorsque tu feras sortir le peuple d’Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne ”.

19. C’est pour cela qu’avant de citer les quatre fils, la Haggada dit : “ Béni soit D.ieu, béni soit-Il, béni soit Celui Qui a donné la Torah à son peuple, Israël, béni soit-Il ”.

Certains considèrent que cette phrase fut ajoutée en fonction de l’usage, auparavant répandu, selon lequel le chef de famille conduisait la soirée et les présents lui répondaient. En l’occurrence, le chef de famille disait : “ Béni soit D.ieu ” et tous répondaient : “ Béni soit-Il ”. Il disait encore : “ Béni soit Celui Qui a donné la Torah à son peuple, Israël ” et tous répondaient de nouveau : “ Béni soit-Il ”.

En tout état de cause, les quatre termes “ Béni ” correspondent bien aux quatre fils. Le terme *Barou’h* signifie béni, mais aussi attiré. Chaque enfant doit bénéficier de cette attirance, révéler en lui le “ Un ” divin. Il en est ainsi pour l’impie, mais aussi pour le sage, qui doit également solliciter la miséricorde divine, comme nous l’avons dit.

Pour que les quatre enfants reçoivent le “ un ”, on doit avoir “ un sage et un impie ”, dans cet ordre, qui doivent être “ tous comme un ”.

20. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre l’affirmation de la Haggada, à propos de l’impie : “ S’il se trouvait là-bas, il n’aurait pas été libéré ”. Cela ne veut pas dire qu’il faille repousser le fils impie, ce qu’à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, cela signifie qu’il faut lui expliquer le bonheur d’avoir reçu la Torah. C’est uniquement en étant proche de lui qu’on peut lui inspirer de meilleurs sentiments.

Lorsque le Tout Puissant dit : “ Je suis l’Eternel ton D.ieu ”, au singulier, chaque Juif perçut que “ ton D.ieu ” est “ ta vitalité et ta force ”, émanant de l’Essence de D.ieu. Du point de vue de la Torah, chaque Juif, qui qu’il soit, doit être libéré, car sa présence importe pour tout Israël.

C’est le sens de “ s’il se trouvait là-bas, il n’aurait pas été libéré ”. Cela est vrai uniquement “ là-bas ”, en Egypte, avant le don de la Torah. Après celui-ci, en revanche, la Torah elle-même réclame sa libération.

En lui montrant à quel point la Torah est agréable, on obtient effectivement qu’il se rapproche de notre Père Qui se trouve dans les cieux.

21. Ce qui vient d’être dit permettra de comprendre pourquoi la partie essentielle de la Haggada est récitée face à la seconde coupe et pour quelle raison son texte commence par rappeler l’opprobre du peuple juif.

La sortie d’Egypte fut, certes, plus élevée que les autres délivrances, car ces dernières ne firent pas totalement disparaître l’exil, alors que le verset constate : “ Ils ruinèrent l’Egypte ” et nos Sages précisent : “ Comme un silo sans grain, comme un filet sans poissons ”. Pour autant, la délivrance ne fut pas entière, puisqu’un autre exil la suivit.

En fait, la finalité de la sortie d’Egypte est de conduire vers la délivrance future, une libération complète, qui ne sera suivie d’aucun exil. C’est vers elle que nous nous dirigeons, depuis que nous avons quitté l’Egypte.

Pour obtenir la délivrance future, nous devons être “ tous comme un ”. La partie essentielle de la Haggada, l’effort le plus important sont donc concentrés là ou se trouve la difficulté réelle, le second verre et l’enfant impie.

Bien plus, nous commençons par rappeler que “ nos ancêtres étaient auparavant idolâtres ”, ce qui fait également allusion au cinquième fils, qui ne demande même pas : “ Quel est ce labeur que vous vous imposez ? ”, comme l’impie, car il n’éprouve aucun intérêt pour le Judaïsme, n’a plus rien de commun avec Avraham, Its’hak et Yaakov, mais se rattache aux ancêtres idolâtres des Patriarches, Téra’h et Na’hor.

En concentrant tous nos efforts sur les quatre fils et également sur le cinquième, nous mériterons la délivrance future. En effet, nous concluons la lecture de la Haggada, sur le second verre, en disant : “ Nous te louerons, par un chant nouveau ”, *Chir*, au masculin. Ce sera effectivement le cas, dans le monde futur, auquel tous les Juifs auront part, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

L’impie aura également part au monde futur, même s’il n’aurait peut-être pas été libéré d’Egypte, laquelle représente une situation inférieure à la délivrance future. Néanmoins, la Torah ne permettra pas qu’il reste en exil. Bien plus, le cinquième fils, dont la situation est encore moins enviable, obtiendra également cette délivrance future, qui transcendera la sortie d’Egypte.

Parce que nous serons “ tous comme un ”, chacun d’entre nous méritera la délivrance complète, qui ne sera suivie d’aucun exil, par notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.

***Les étapes du Séder et l’intervention des disciples***

*(Discours du Rabbi, second soir de Pessa’h 5715-1955)*

1. “ Récite le Kiddouch et lave toi les mains ”.

Les indications, comme “ récite le Kiddouch et lave-toi les mains ”, ont pour but, au sens le plus simple, de rappeler les différentes étapes du Séder. Pour autant, elles ont bien un contenu propre, puisqu’il en existe plusieurs versions. L’Admour Hazaken reproduit, dans son Sidour, celle du Peri Ets ‘Haïm et du Sidour du Ari Zal, qui est la plus juste.

Selon le texte de l’Admour Hazaken, la liste des étapes est constituée de quinze mots, si l’on exclut le terme *Nirtsa*, agréé, qui ne correspond à aucune action du Séder, mais formule uniquement la promesse que celui qui aura scrupuleusement respecté les quinze étapes précédemment citées sera agréé par D.ieu.

Le mot *Nirtsa* ne désigne donc pas une action que l’homme doit accomplir, à la différence des précédentes indications. On peut donc considérer que les quinze premiers mots correspondent aux quinze étapes du Séder.

Le chiffre quinze est la valeur numérique du *Youd* et du *Hé*, les deux premières lettres du Nom divin *Avaya*, qui correspondent aux Attributs de découverte intellectuelle et d’analyse raisonnée, c’est-à-dire aux forces célestes de la compréhension, dont celles de l’homme sont le pendant. On peut donc trouver ici une allusion au service de D.ieu basé sur la réflexion.

A Pessa’h, c’est avant tout la foi et la soumission à D.ieu qui sont mis en avant. Néanmoins, la ‘Hassidout souligne que l’on ne peut, pour autant, supprimer la démarche intellectuelle. Bien plus, certaines notions dépassent l’entendement et ne peuvent pas être comprises.

En pareil cas, la ‘Hassidout demande de comprendre logiquement pourquoi de telles idées transcendent la logique et ne peuvent être acceptées qu’en dépassant la rationalité.

En l’occurrence, la soumission à D.ieu est, de fait, indispensable, mais l’on doit comprendre logiquement pourquoi il en est ainsi, grâce au *Youd* et au *Hé*. Bien plus, le *Youd*, qui fait allusion à l’Attribut de découverte intellectuelle, est surmonté par une pointe et mon beau-père, le Rabbi souligne, dans ses discours ‘hassidiques, que “ la grandeur de la compréhension se révèle là où elle est la plus petite ”.

2. “ Il arriva que Rabbi Eliézer... ”.

Nous avons déjà vu que ce qui est considéré comme richesse pour l’un n’est que pauvreté pour l’autre. C’est pour cela qu’il faut aimer D.ieu “ de tout ton pouvoir ”, c’est-à-dire en fonction des possibilités de chacun.

Ceci nous permettra de comprendre ce qui est rapporté du Séder de Rabbi Eliézer et d’autres Sages, à qui les disciples vinrent dire : “ Maîtres, il est l’heure de réciter le Chema Israël du matin ”.

On peut, en effet, être surpris par ce que la Haggada dit ici. Les Sages qu’elle mentionne, de Rabbi Eliézer à Rabbi Tarfon, possédaient tous des âmes particulièrement élevées et ils se comportaient ici-bas, à l’image de ce qui existe là-haut. Quand arriva le temps de lire le Chema Israël du matin, ne pouvaient-ils s’en apercevoir par leurs propres moyens ? Pourquoi fallait-il que leurs disciples les en préviennent ?

Cette question se pose encore plus fortement d’après l’explication de la ‘Hassidout selon laquelle la phrase “ ils racontaient la sortie d’Egypte ” peut également être lue : “ ils rendaient brillante la sortie d’Egypte ”. Leur récit fit donc jaillir la lumière et leurs élèves purent ainsi ressentir que le matin était venue. Dès lors, comment ne le perçurent-ils pas eux-mêmes ?

3. Nous répondrons à ces questions en fonction de ce qui a été exposé auparavant. Les réceptacles des maîtres étaient beaucoup plus larges que ceux de leurs élèves.

Ainsi, la lumière attirée par les Sages était suffisante pour que les élèves puissent ressentir le matin, la clarté, portant leurs réceptacles à saturation. Ceux des maîtres, en revanche, ne l’étaient pas et ils poursuivaient donc le récit de la sortie d’Egypte, se libéraient encore de leurs propres limites et de leurs entraves.

Néanmoins, les maîtres étaient bien parvenus à apporter la lumière aux disciples. Or, le fait d’illuminer son prochain rétroagit sur sa propre personne. C’est pour cela que les élèves vinrent dire : “ Maîtres, il est l’heure de lire le Chema Israël du matin ”.

Leur message était le suivant : “ Sachez que, pour nous, il fait déjà clair. En conséquence, même si pour vous, eu égard à votre grande élévation, la sortie d’Egypte se poursuit, vous nous avez bien apporté la lumière. Vous pouvez donc lire le Chema Israël du matin ”.

Il y a bien là un enseignement pour chacun. Il faut se consacrer aux autres, agir pour les libérer de leur “ Egypte ” personnelle. On peut avoir conscience de se trouver soi-même en Egypte et être attaqué par le mauvais penchant, qui dit : “ Ne peux-tu pas te contenter de ta propre Egypte ? ”. On doit donc savoir qu’une telle conception est erronée. En apportant son aide à son prochain, on parvient effectivement à se libérer de sa propre Egypte.

***Contraint par la Parole, Pessa’h, Matsa et Maror***

*(Discours du Rabbi, second soir de Pessa’h 5716-1956)*

4. “ Il descendit en Egypte, contraint par la Parole ”.

La Haggada indique que Yaakov se rendit en Egypte pour y résider et en cite un verset pour preuve. En revanche, lorsqu’elle dit : “ Il descendit en Egypte, contraint par la Parole ”, elle ne mentionne aucune preuve, pour confirmer cette affirmation.

Il faut en conclure qu’elle est une évidence absolue, qu’il n’est nul besoin de démontrer. Pour le comprendre, nous introduirons une notion préalable.

Pourquoi nous dire que Yaakov se rendit en Egypte “ contraint par la Parole ” ? A quoi bon revenir sur le passé ? Pourquoi nous raconter tout cela et qu’en déduire pour notre service de D.ieu ?

5. L’explication de tout cela est la suivante.

Lorsque l’on médite à la situation actuelle, à l’obscurité profonde dans laquelle nous vivons maintenant, on pourrait se désespérer et se demander comment la délivrance est concevable, surtout si l’on considère son immense élévation, telle que la décrit l’enseignement de la ‘Hassidout. Comment imaginer, nous trouvant dans la pénombre, que nous puissions accéder à une aussi grande élévation ?

Mais, en méditant plus attentivement à tout cela, on peut aboutir à la conclusion qu’en réalité, la question qui se pose actuellement n’est pas le moyen d’accéder à la délivrance, mais bien comment l’exil peut-il exister.

6. Il est dit que “ vous êtes des fils pour l’Eternel, votre D.ieu ” et le Tanya explique longuement que “ le fils provient du cerveau du père ”.

Mais, en réalité, cette image ne décrit qu’imparfaitement notre sujet. Le fils émane, certes, du cerveau du père, mais, par la suite, il acquiert une existence indépendante. Il conserve, bien sûr, une proximité avec son père. Pour autant, il n’est pas tenu d’offrir sa vie pour lui et il doit, avant tout, sauver la sienne, ce qui démontre bien qu’il possède cette existence indépendante.

Il n’en est pas de même pour ce qui fait l’objet de notre propos. Les âmes juives sont, en permanence, unifiées à D.ieu et elles ne forment, avec Lui, qu’une seule et même entité.

En conséquence, lorsque les Juifs se trouvent en exil, D.ieu y est également présent, si l’on peut ainsi s’exprimer, ainsi qu’il est dit : “ Ils conduisirent la Présence divine en exil avec eux ”.

La véritable interrogation est donc la suivante. Comment les Juifs, qui sont accompagnés par D.ieu, peuvent-ils se trouver en exil ? La simple présence des Juifs et de D.ieu ne suffit-elle pas pour que cet exil disparaisse ?

7. De fait, cette question présente deux aspects :

A) Comment envisager l’exil de D.ieu ou même celui des Juifs ?

B) L’exil est, en outre, synonyme de limitation. C’est la raison pour laquelle il est appelé *Mitsraïm*, l’Egypte, que l’on peut également lire *Metsarim*, les barrières, les obstacles. Or, D.ieu et les Juifs ne connaissent pas la limite. Comment une situation finie peut-elle intégrer en elle l’infini ?

Nos Sages disent que, même en rêve, on ne peut pas observer “ un éléphant traversant le chas d’une aiguille ”, bien que l’un et l’autre soient limités. Néanmoins, les dimensions du chas d’une aiguille ne peuvent laisser passer celles, plus larges, d’un éléphant.

Combien plus doit-il en être ainsi pour ce qui concerne l’exil, une situation par nature limitée. D.ieu et les Juifs, qui sont infinis, ne devraient pas pouvoir s’y trouver.

De fait, la simple présence de D.ieu et des Juifs en exil aurait dû suffire pour le faire disparaître.

On sait que le campement de Senacherib, lorsqu’il entendit le chant des anges, pourtant plus bas que les âmes, perdit l’existence. Combien plus devrait-il en être ainsi lorsque les âmes juives, accompagnées par D.ieu, se trouvent en exil. Toutes les limites caractérisant cette situation auraient dû disparaître.

8. La seule réponse que l’on peut apporter à cette question est la suivante. D.ieu est Tout Puissant. Il ne connaît pas la limite et, Le concernant, on ne peut donc poser aucune question. Il suscita l’exil et Il décida d’y être Lui-même présent. Et, cet exil, bien qu’il ne puisse contenir Sa Présence, n’en conserve pas moins son existence.

Lorsque l’on médite à tout cela, on pourrait penser qu’il n’y a pas d’issue, conduisant à la délivrance. En fait, le contraire est vrai et c’est l’exil qui n’a aucune justification logique. Il existe uniquement parce que telle est la Volonté de D.ieu, afin d’obtenir un certain résultat qui, lorsqu’il sera atteint, provoquera aussitôt la délivrance.

9. Tel est donc le sens de ce passage de la Haggada, “ et il descendit en Egypte, contraint par la Parole ”. Le départ de Yaakov en Egypte n’a aucune justification logique et il ne put intervenir que sous la contrainte, la Parole de D.ieu ne connaissant aucune limite, car Il peut tout faire.

Il est si évident que, sans cette Parole de D.ieu, l’exil ne pourrait avoir aucune existence, qu’il n’est nul besoin d’en citer une preuve.

Il en découle également un enseignement, pour la présente époque. En effet, il n’y a pas lieu de se désespérer, ce qu’à D.ieu ne plaise, car les âmes juives sont si hautes qu’elles ne devraient pas se trouver en exil, y compris à l’heure actuelle. Malgré cela, Yaakov, “ contraint par la Parole ”, se rendit en Egypte, afin de transformer la matière de ce pays.

10. “ Pessa’h, Matsa et Maror ”.

Le long développement de la Haggada pourrait avoir pour effet d’en perdre l’idée essentielle. A la fin de son récit, la synthèse en est donc exprimée de la façon suivante : “ Pessa’h, Matsa et Maror ”.

Ces trois pratiques diffèrent l’une de l’autre. La Matsa est instaurée par la Torah. Le Maror, les herbes amères, est maintenu, à l’heure actuelle, par une décision de nos Sages. Quant au sacrifice de Pessa’h, nous ne faisons que le commémorer, dans l’attente de la délivrance complète.

11. Ces trois pratiques délivrent un enseignement pour le service de D.ieu.

La Matsa, une obligation de la Torah, fait allusion à ce qu’il faut impérativement mettre en pratique, c’est-à-dire toutes les dispositions du Choul’han Arou’h, Préceptes de la Torah, dispositions de nos Sages, y compris ceux des dernières générations, de fait, tout ce qui est à la base de notre comportement. La Torah dit, à ce propos : “ Tu ne t’écarteras pas de ce qu’ils te diront ”.

Le Maror, introduit par les Sages, correspond aux pratiques judicieuses auxquelles chacun s’engage, à titre personnel. Car, chacun est conscient de sa propre situation morale et comprend donc qu’il doit avoir recours à de telles pratiques, afin de ne pas en venir à transgresser une disposition de la Torah ou des Sages, ce qu’à D.ieu ne plaise. C’est à ce propos qu’il est dit : “ Faites la garde autour de Ma garde ”.

La commémoration du sacrifice de Pessa’h rappelle qu’il ne suffit pas de mettre en pratique les dispositions du Choul’han Arou’h et de s’en tenir aux comportements que chacun adopte, à titre personnel. Il faut, en outre, transformer les objets permis, afin d’en faire des réceptacles pour la Divinité.

12. Mon beau-père, le Rabbi, justifie ainsi que nous ne terminions pas la soirée, selon la coutume de ‘Habad, par les mots : “ Le Séder de Pessa’h est achevé ”. En effet, celui-ci se poursuit sans cesse.

A la fin de la Haggada, nous en établissons donc le bilan final, en soulignant ce qu’il faut en conserver pour tout le reste de l’année.

La Matsa rappelle que l’on doit s’acquitter de toutes les obligations. Le Maror souligne la nécessité d’adopter le meilleur comportement possible. Le Pessa’h, enfin, indique que les objets permis doivent être transformés en réceptacles pour la Divinité, ainsi qu’il est dit : “ En toutes tes voies, connais-Le ”.

C’est ainsi que l’on peut se préparer au monde futur, lorsque la Divinité pourra être perçue de manière physique, ainsi qu’il est dit : “ Toute chair verra ”. Alors, la chair du corps pourra voir “ que la bouche de D.ieu a parlé ”.

***L’an prochain à Jérusalem***

*(Discours du Rabbi, second soir de Pessa’h 5715-1955)*

13. “ L’an prochain à Jérusalem ”.

Une fois, alors qu’il célébrait le Séder, mon beau-père, le Rabbi, raconta que son père, le Rabbi Rachab, lorsqu’il lisait le paragraphe “ Voici le pain de la pauvreté ”, au début de la Haggada, prononçait le mot *Habaa*, “ prochain ”, de la phrase “ l’an prochain, nous serons en Erets Israël ”, en mettant l’accent tonique sur la première syllabe. Par contre, en disant : “ l’an prochain nous serons libres ”, il mettait l’accent tonique sur la seconde syllabe de ce mot. A l’opposé, lorsqu’il disait “ l’an prochain à Jérusalem ”, il ne prononçait pas du tout d’accent tonique. En effet, l’essentiel est ici que nous nous trouvions effectivement, l’an prochain, à Jérusalem.

Cela ne veut pas dire qu’il faille attendre l’an prochain. Il peut en être ainsi dès maintenant. Ainsi, l’an prochain, nous serons d’ores et déjà à Jérusalem.

Puisse D.ieu faire qu’il en soit bientôt ainsi, ici-bas, dans ce monde et que nous célébrions Pessa’h, à Jérusalem, en compagnie de notre juste Machia’h.

***Vêtements de Mitsvot***

*(Discours du Rabbi, A’haron Chel Pessa’h 5718-1958)*

14. Dans la lettre qui a été adressée à tous les fils et filles d’Israël, partout où ils se trouvent, à l’occasion de cette fête de Pessa’h, il a été expliqué qu’un Juif doit, au quotidien, revivre et ressentir, de nouveau la sortie d’Egypte. En effet, la libération de sa propre Egypte qu’il a pu obtenir la veille n’est plus suffisante, si l’on considère sa situation de ce jour et le niveau qui est désormais le sien.

Une précision doit être donnée sur le contenu de cette lettre. En effet, les Mitsvot sont définies comme des vêtements et, commentant le verset : “ ils prirent conscience qu’ils étaient nus ”, nos Sages disent : “ Une Mitsva leur avait été confiée. Ils s’en étaient dévêtus ”.

Une image énoncée par la Torah doit correspondre en tout point à ce qu’elle a pour but de décrire.

Concrètement, celui qui grandit ou grossit doit changer de vêtements. S’il ne le fait pas, les habits qui faisaient auparavant son honneur, conformément à l’explication de nos Sages selon laquelle Rabbi Yo’hanan appelait ses vêtements “ marques d’honneur ”, lui attireront les moqueries des autres personnes, qui, le voyant, s’exclameront : “ Comment un adulte peut-il s’habiller comme un enfant ? ”.

Il en est de même pour ce qui fait l’objet de notre propos, c’est-à-dire pour les Mitsvot, qui sont également définies comme des vêtements spirituels. Lorsqu’un homme grandit et s’élève moralement, il doit aussi élargir ses vêtements, multiplier les Mitsvot, car celles qu’il accomplissait auparavant sont désormais insuffisantes.

15. Un Juif va toujours de l’avant. Chaque jour, il accomplit des Mitsvot et chacune d’entre elles lui apporte l’élévation, la sainteté. Les possibilités qui lui sont ainsi offertes sont illimitées. Le mot *Mitsva* est de la même étymologie que *Tsavta*, le lien. De fait, chaque Mitsva permet de se lier à D.ieu, Qui transcende toute limite.

C’est pour cette raison que nul ne peut se contenter des Mitsvot qu’il a accomplies, la veille. Même si elles étaient alors suffisantes et permettaient réellement de se libérer d’Egypte, on se maintiendrait dans ce pays en les reproduisant à l’identique, en ce jour.

De fait, quand il s’agit de vêtements matériels, la différence qui peut être faite entre un enfant et un adulte, même s’il s’agit d’un nourrisson qui vient de naître et d’un homme âgé de soixante dix ans, reste, somme toute, limitée. Malgré cela, il est bien clair que l’on ne peut pas conserver les mêmes vêtements. Combien plus doit-il en être ainsi lorsqu’il s’agit de vêtements spirituels.

En effet, une Mitsva peut transformer une personne, faire de l’impie un “ homme moyen ” et même un Juste. Or, une telle métamorphose est gigantesque. Il est donc bien évident qu’il est une nécessité absolue de changer de vêtements.

***Le Roch Hachana de Pessa’h***

*(Discours du Rabbi, A’haron Chel Pessa’h 5715-1955)*

16. Il est dit de Nissan que “ ce mois-ci est, pour vous, le premier des mois ” et son aspect essentiel est la fête de Pessa’h. En d’autres termes, Pessa’h est le Roch Hachana qui étend son influence sur l’ensemble de l’année, y compris sur le Roch Hachana du mois de Tichri.

C’est pour cette raison que la bénédiction de la rosée est prononcée au premier jour de Pessa’h, bien qu’elle ait été plus à sa place en hiver, lorsque nous disons, dans la prière, “ accorde la rosée et la pluie pour la bénédiction ”. Néanmoins, c’est bien à Pessa’h qu’elle est dite, car cette fête est le Roch Hachana, y compris par rapport à celui du mois de Tichri et donc pour l’ensemble de l’hiver.

Il existe, néanmoins, une différence entre le Roch Hachana de Tichri et celui de Nissan. Le premier révèle une bénédiction, de caractère global, qui se répartit sur l’ensemble de l’année, s’appliquant à toutes les situations naturelles. Celle-ci est à l’origine de toutes les manifestations divines que le monde peut intégrer, car elles épousent ses limites. Elle est obtenue par l’effort des hommes.

Le Roch Hachana de Nissan, pour sa part, révèle les miracles, pour toute l’année. Il apporte le dévoilement divin qui transcende les mondes, qui est infini. Aucun effort, de la part des hommes, n’est susceptible de lui ouvrir l’accès à une telle révélation. Elle est donc accordée à l’initiative de D.ieu.

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi la bénédiction de la rosée est prononcée à Pessa’h. On distingue, en effet, la rosée de la pluie. Cette dernière rétribue l’effort des hommes, alors que la première provient de D.ieu. C’est la raison pour laquelle, disent nos Sages, “ la rosée n’est pas retenue ”.

La bénédiction de la pluie est, en conséquence, dite en Tichri. C’est alors que sont obtenues les influences qui sont accordées en relation avec le monde. La bénédiction de la rosée, par contre, est dite en Nissan, car celle-ci “ n’est jamais retenue ”.

17. On interrogea, une fois, le Tséma’h Tsédek à propos de Chevii et A’haron Chel Pessa’h, les derniers jours de cette fête, qui présentent deux aspects contradictoires. D’une part, ce sont les seules fêtes au cours desquelles la bénédiction de *Chéhé’héyanou* n’est pas récitée. Par ailleurs, la joie est alors beaucoup plus intense que durant tout le reste de la fête de Pessa’h.

Le Tséma’h Tsédek répondit : “ Les Juifs célèbrent les premiers jours de la fête parce que le Tout Puissant les libéra d’Egypte. En revanche, ses derniers jours, en particulier A’haron Chel Pessa’h, sont liés à la délivrance future ”.

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi le Baal Chem Tov avait coutume de prendre un troisième repas de fête, au dernier jour de Pessa’h, qu’il appelait “ repas du Machia’h ”.

Certes, la Haftara de ce jour traite du Machia’h, mais cela ne peut pas être une raison suffisante pour instaurer ce repas, d’autant qu’elle est récitée le matin, avant le second repas. Il faut en conclure qu’à la fois la Haftara du matin et le repas de l’après-midi ont une seule et même cause.

Dans sa dimension profonde, A’haron Chel Pessa’h est effectivement lié au Machia’h. C’est pour cette raison que le Baal Chem Tov, qui révéla les secrets de la Torah, y compris les plus profonds, instaura le repas du Machia’h, en ce jour.

Ce contenu messianique d’A’haron Chel Pessa’h justifie également que la plupart des discours ‘hassidiques prononcés par nos maîtres, en ce jour, traitent de la délivrance.

18. C’est ainsi qu’il faut comprendre la réponse du Tséma’h Tsédek. La joie de Chevii et d’A’haron Chel Pessa’h est particulièrement grande. Pour autant, on ne dit pas *Chéhé’héyanou*, en ces jours, car cette bénédiction est récitée uniquement lorsque la joie est physiquement ressentie, c’est-à-dire lorsque l’on peut observer ce qui la provoque de ses yeux de chair.

En l’occurrence, la cause de la joie est la délivrance future, que nous ne pouvons pas encore observer, pour l’heure. C’est pour cela que nous ne disons pas *Chéhé’héyanou*. Malgré cela, la joie doit être considérable, à la mesure de celle du monde futur, de la délivrance complète et véritable.

19. Pessa’h prépare Chavouot, ainsi qu’il est dit : “ Lorsque tu feras sortir ce peuple d’Egypte, vous servirez D.ieu sur cette montagne ”. La sortie d’Egypte prépara donc la révélation du Sinaï. C’est la raison pour laquelle on peut constater plusieurs similitudes entre ces deux fêtes.

L’une de celles-ci est la valeur des femmes juives, soulignée à la fois par Pessa’h et par Chavouot. Concernant la première fête, il est expliqué que “ c’est par le mérite des femmes vertueuses que nos ancêtres furent libérés d’Egypte ”. Et, le verset rapporte le propos de D.ieu, lors du don de la Torah : “ C’est ainsi que tu parleras à la maison de Yaakov ”, c’est-à-dire, selon l’interprétation de nos Sages, aux femmes et, ensuite seulement : “ tu diras aux enfants d’Israël ”.

Le terme employé par le verset pour les femmes, *Tomar*, tu parleras, évoque la douceur, alors que celui qui est utilisé pour les hommes, *Tagued*, tu diras, est “ dur comme un nerf ”, en hébreu *Guid*. De fait, on put vérifier que les femmes, après que l’on se soit adressé à elles avec douceur, perçurent effectivement le message. Il fut ensuite possible de parler durement aux hommes.

20. Une femme juive doit avoir conscience qu’elle est la maîtresse de sa maison, que le comportement que l’on adopte dans son foyer dépend d’elle. Il est évident qu’il en est bien ainsi pour ce qui concerne les enfants, puisqu’elle est chargée de les éduquer, mais, bien plus, c’est également le cas pour son mari et pour tous ceux qui vivent sous le même toit.

Afin d’assumer pleinement le titre de maîtresse de maison que la Torah lui décerne, la femme doit introduire le Judaïsme dans son foyer, non pas uniquement le respect du Chabbat, de la Cacherout et de la pureté familiale, qui vont de soi, mais aussi en faisant que cette maison soit, au quotidien, juive et ‘hassidique.

Dès que l’on y entre, on doit sentir que l’on pénètre dans un foyer ‘hassidique. Quand on la quitte, on doit se dire aussitôt que l’on vient de sortir d’une maison ‘hassidique. Il dépend des femmes et des jeunes filles juives qu’il en soit effectivement ainsi.

C’est en agissant de cette façon qu’une femme assume pleinement son rôle de maîtresse de maison. Alors, elle reçoit toutes les bénédictions matérielles, enfants, santé et prospérité matérielle.

***Un service de D.ieu plus aisé***

***(Discours du Rabbi, Chabbat Mevar’him Iyar 5715-1955)***

21. La ‘Hassidout explique que le service de D.ieu est plus aisé en été qu’en hiver.

On peut justifier simplement cette affirmation, de la manière suivante. Chaque fête apporte son contenu propre. On a pu vérifier qu’il en était bien ainsi, à l’époque du Temple, dans lequel les enfants d’Israël devaient se rendre trois fois par an, non seulement pour y voir la révélation divine, mais aussi pour y prendre les forces dont ils avaient besoin jusqu'à la fête suivante. Et, il en est encore ainsi, pendant le temps de l’exil.

Or, les fêtes sont plus rapprochées l’une de l’autre, pendant l’été. La force que l’on en tire est donc d’autant plus forte et il est, en conséquence, plus aisé de servir D.ieu, en cette période.

22. On peut donner, à ce sujet, une explication plus profonde.

Les mois de l’été dépendent de Nissan, lorsque la révélation céleste est accordée. C’est précisément ce caractère qui fait la différence entre Tichri et Nissan. Le premier est le mois de la Techouva et du Choffar, à propos duquel le Midrash dit : “ Améliorez (*Chiprou*, de la même racine que *Choffar*) vos actions ”. De la sorte, “ Tu mettras de côté (*Tichbok*, de la même racine que *Tichri*) toutes leurs fautes ”. A l’opposé, c’est en Nissan que “  se révéla à eux le Roi, Roi des rois, le Saint béni soit-Il ”, à l’initiative de D.ieu.

L’effort des hommes est particulièrement important. Il permet de forger le réceptacle intégrant, plus profondément et de manière stable, la Lumière céleste. Pour autant, la révélation accordée à l’initiative de D.ieu est beaucoup plus intense. C’est donc grâce à elle qu’il est plus aisé de servir D.ieu.

En effet, l’obscurité et le voile sont à l’origine des difficultés auxquelles l’homme peut être confronté. En conséquence, lorsque le fait que “ D.ieu est la Vérité éternelle ” apparaît de la manière la plus éclatante, cette obscurité et ce voile se dissipent.